

PRÉSIDENCE  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

---

## CONSEIL INTERMINISTÉRIEL DE L'OUTRE-MER

### MESURES DU CIOM DECLINEES PAR TERRITOIRE

**SAINT-MARTIN**



**Palais de l'Élysée**  
**Vendredi 6 novembre 2009**  
**Conseil Interministériel de l'Outre-Mer**

## SAINT-MARTIN

Les travaux des Etats généraux de l'outre-mer (EGOM) dans la collectivité de Saint-Martin ont été officiellement lancés le 15 avril 2009 par le préfet délégué auprès du représentant de l'Etat, lors d'une réunion de présentation à la presse locale de cette consultation et notamment des ateliers constitués pour cette occasion.

Certains thèmes retenus pour les DOM, comme celui de la gouvernance et des institutions locales, n'apparaissent pas pertinents pour la collectivité de Saint-Martin, compte-tenu de sa récente évolution statutaire. Par ailleurs, le conseil territorial est d'ores et déjà engagé dans un certain nombre de réflexions qui concernent des sujets relevant de la compétence exclusive de la collectivité et non celle de l'Etat (développement touristique notamment). Enfin, la réalisation d'un certain nombre d'équipements structurants devrait être abordée dans un autre cadre, contractuel et pluriannuel associant l'Etat et la collectivité.

Pour toutes ces raisons, les trois thèmes de réflexion suivants ont été prioritairement proposés à la réflexion commune et trois ateliers constitués :

- 1 – La formation des prix, les circuits de distribution et le pouvoir d'achat ;
- 2 – Les productions locales et les conditions d'un développement endogènes ;
- 3 – L'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'insertion des jeunes.

Une trentaine de réunions depuis la fin du mois d'avril jusqu'à mi-juillet a réuni les membres des ateliers ainsi que les experts et personnalités qualifiées auditionnés. Elles ont été ouvertes au public, et suivies par une partie de la presse écrite.

Le conseil territorial de Saint-Martin a organisé, pour sa part, une séance de travail consacrée aux Etats généraux de l'outre-mer le 18 juin 2009.

Une restitution collective des travaux des trois ateliers a eu lieu en préfecture le 24 juillet 2009. Une synthèse de chaque atelier a ainsi été présentée et une synthèse générale des Etats généraux de l'outre-mer a été élaborée par le coordinateur local et soumise à l'approbation générale des ateliers.

Elle se décline en 10 objectifs relevant de deux axes de réflexion, décomposés en plus de 80 propositions :

Axe 1 : favoriser le développement économique de Saint-Martin en créant les conditions nécessaires au développement de productions locales et de services notamment, susceptible de permettre une baisse ou du moins une meilleure appréciation des prix :

- 4 propositions pour l'objectif 1 : créer de véritables filières de productions locales en matière de pêche, d'agriculture ou d'élevage ;
- 8 propositions pour l'objectif 2 : lever tous les freins juridiques, administratifs ou financiers au développement économique ;
- 10 propositions pour l'objectif 3 : créer une véritable économie de services (NTIC, énergies renouvelables) ;
- 3 propositions pour l'objectif 4 : comment provoquer la baisse des prix de la distribution ?

- 6 propositions pour l'objectif 5 : comment mesurer l'impact du coût du transport dans la formation des prix ?
- 3 propositions pour l'objectif 6 : favoriser toutes les marges de manœuvre susceptible d'aboutir à une baisse ou du moins à une meilleure compréhension des prix.

Axe 2 : promouvoir la diversité, l'éducation et la formation pour construire un avenir commun à Saint-Martin :

- 5 propositions pour l'objectif 7 : améliorer la formation pour un meilleur accès à l'emploi ;
- 11 propositions pour l'objectif 8 : adapter l'enseignement scolaire aux réalités socio-culturelles de Saint-Martin ;
- 21 propositions pour l'objectif 9 : connaître et mieux satisfaire les besoins d'une population jeune et parfois en difficulté ;
- 10 propositions pour l'objectif 10 : chercher les conditions d'une véritable égalité des chances.

\*  
\*   \*

Compte-tenu de son statut particulier, la COM de Saint-Martin n'a organisé que 3 ateliers sur les 8 prévus dans les Etats généraux.

- Atelier 1 : La formation des prix, les circuits de distribution et le pouvoir d'achat
- Atelier 2 : Les productions locales et les conditions d'un développement endogène
- Atelier 3 : L'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'insertion des jeunes

Un certain nombre de propositions de ces trois ateliers relèvent des compétences transférées à la COM (fiscalité des entreprises, fiscalité environnementale, etc.). Elles ne sont pas reprises dans cette note puisque ne relevant pas du Conseil interministériel.

### Mesures auxquelles le CIOM répond :

<b>Proposition des Etats généraux</b>	<b>Réponse apportée par le CIOM</b>
<i>Etablir un diagnostic des ressources halieutiques pour permettre un développement durable de la pêche à Saint-Martin.</i>	<b>III - 9 : Développer et organiser la filière Pêche</b>
<i>Adapter l'organisation des services déconcentrés de l'Etat chargés de l'archéologie préventive pour éviter des délais trop long de déplacement des services implantés en Guadeloupe</i>	<b>VII - 2 : Organisation territoriale de l'outre-mer</b>

<i>Engager des discussions avec la commission de Bruxelles pour permettre des adaptations</i>	<b>II - 9 : Améliorer l'adaptation des normes communautaires aux</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------

<i>aux normes européennes applicables à Saint-Martin</i>	<b>réalités locales, en renforçant la mise en œuvre de l'article 299-2 du Traité CE.</b>
<i>Augmenter les dotations de la Ligne Budgétaire Unique (LBU) destinées à Saint-Martin.</i>	<b>VIII - 9 : Relancer le logement social.</b>
<i>Internet / haut-débit :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Etendre la couverture Internet de l'île.</i></li> <li>• <i>Sensibiliser l'autorité de régulation des télécommunications (ARCEP) aux dynamiques locales.</i></li> <li>• <i>Améliorer la desserte locale en déployant un réseau local haut débit.</i></li> </ul>	<b>VIII – 10 : Amener le haut débit dans les territoires d'outre-mer, en défiscalisant les investissements réalisés dans les câbles sous-marins.</b> NB : Saint-Martin est déjà desservie par le haut-débit (GCN). <b>I - 10 : Lutter contre la fracture numérique en favorisant le lancement d'offres attractives pour l'accès à l'internet haut débit (tripleplay) des populations à faibles revenus.</b>
<i>Construire une Maison d'Arrêt à St-Martin.</i>	<b>VII – III : améliorer le fonctionnement du service public de la justice en créant un établissement pénitentiaire à Saint-Martin.</b> <b>VII - III : améliorer le fonctionnement du service public de la justice en créant un tribunal de première instance (TPI) à Saint-Martin.</b>
<i>Elargir les missions de l'observatoire des prix ou de tout autre organisme pour évaluer les composantes des prix à la consommation et les coûts à la charge de chaque intervenant.</i>	<b>Cf. Atelier I - Propositions relatives à la formation des prix, au fonctionnement du marché, à la concurrence</b> (notamment les mesures n°1 à 4 et la n°7)
<i>Favoriser le développement des productions locales, y compris pour une partie destinée à l'exportation.</i>	<b>Cf. Atelier II - Productions locales et développement endogène</b> (notamment le plan PME outre-mer)
<i>Augmenter les volumes par l'amélioration des conditions d'approche et de stationnement au port de Galisbay l'augmentation à 9 m du tirant d'eau).</i>	<b>VIII - 5 : Accompagner la modernisation des ports, dès lors qu'elle répond aux besoins locaux et aux attentes du marché international.</b>

• <i>Développer une politique</i>	<b>IV – 1 : Donner aux acteurs des</b>
-----------------------------------	----------------------------------------

<i>prévisionnelle des emplois et des compétences.</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Créer un observatoire sur l'emploi et la formation.</i></li> </ul>	<b>départements et régions d'outre mer le cadre institutionnel et les moyens d'articuler les politiques d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Créer un centre interculturel, éducatif et social pour les jeunes et adolescents, pour leur donner notamment un cadre de loisirs autre que la rue et les accompagner si besoin est.</i></li> <li>• <i>Conclure une convention avec l'Education nationale pour créer des cellules de repérage des conduites à risques, dès le collège.</i></li> <li>• <i>Créer une structure de visite et de réhabilitation des jeunes détenus à la sortie de prison.</i></li> </ul>	<b>VI - 2 :</b> <b>Nommer dans chacun des départements d'Outre-mer et à Mayotte un sous-préfet à la cohésion sociale et la jeunesse</b> (celui de la Guadeloupe officiera pour Saint-Martin)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Développer un programme de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme.</i></li> <li>• <i>Favoriser le développement des savoirs fondamentaux principalement en français et en anglais.</i></li> <li>• <i>Adapter l'enseignement scolaire aux réalités socioculturelles de Saint-Martin</i></li> </ul>	<b>VI - 3 :</b> <b>Lancer un vaste plan d'action contre l'illettrisme</b>  <b>VI - 4 :</b> <b>Intégrer l'histoire, l'environnement, les cultures des outre mer et celles de régions environnantes dans les enseignements.</b>  <b>VI - 5 :</b> <b>Créer un système d'échanges universitaires entre l'outre-mer, la métropole et l'environnement régional.</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Mettre en valeur le patrimoine architectural à vocation touristique (mangrove, marais salants, étangs, ...).</i></li> <li>• <i>Rechercher l'intégration par le sport et développement de l'ensemble des filières sportives.</i></li> </ul>	Cf. Atelier n°V – Identité, culture, mémoire

### Mesures spécifiques au territoire

<b>Proposition des Etats généraux</b>	<b>Mesure proposée</b>
<i>Harmoniser les fréquences radios entre les deux parties de Saint-Martin.</i>	L'agence nationale des fréquences (ANFR) sera saisie de cette question.
<i>Relancer la coopération avec la partie hollandaise sur l'harmonisation des règles du transport routier dans l'île de Saint-Martin.</i>	Dans l'esprit des décisions de l'atelier II sur l'insertion régionale, le MAEE aidera la COM de Saint-Martin à renforcer la coopération franco-néerlandaise sur l'île.
<i>Explorer les conditions de coopération</i>	Les accords bilatéraux de coopération et les

<i>sanitaire entre les deux parties de l'île.</i>	conventions dont la mise en œuvre, voire même parfois l'entrée en vigueur, reste souvent inachevée seront relancés (projet d'accord de coopération policière, projet de convention d'entraide judiciaire, accord de coopération douanière, accord sur le contrôle des personnes dans les aéroports, etc...).
---------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------